

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DVD 64 Tarification des déplacements d'office de véhicules à l'occasion de travaux d'urgence ou d'opérations exceptionnelles sur la voie publique réalisés pour des tiers.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code de la Route et notamment son article R. 325-4 §2, ainsi que ses articles R 325-47 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris 2002 PP 07 et 2014 PP 1055 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le tarif des opérations de déplacements d'office de véhicules à l'occasion de travaux d'urgence ou d'opérations exceptionnelles sur la voie publique réalisés pour des tiers est identique aux frais d'enlèvement fixés par les délibérations du Conseil de Paris 2002 PP 07 et 2014 PP 1055, pour chaque catégorie de véhicules.

Article 2 : Pour mémoire, les tarifs fixés par la Préfecture de Police de Paris par les délibérations du 2002 PP 07 et 2014 PP 1055 et approuvés par le Conseil de Paris sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

Annexe 1

Frais de fourrière	Catégories de véhicules	Montant en euros
Immobilisation matérielle	Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	7,60
	Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	7,60
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	7,60
	Voitures particulières	7,60
	Autres véhicules immatriculés	7,60
Opérations préalables	Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	22,90
	Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	22,90
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	22,90
	Voitures particulières	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60
Enlèvement	Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	274,40
	Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	213,40
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	122,00
	Voitures particulières	150,00
	Autres véhicules immatriculés	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur soumis à réception	49,00
Garde journalière	Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	9,20
	Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	9,20
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	9,20
	Voitures particulières	29,00
	Autres véhicules immatriculés	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur soumis à réception	10,00
Expertise	Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	91,50
	Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	91,50
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	91,50
	Voitures particulières	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO